



Dette de loyers contestation du bailleur au dossier de surendettement

Par **Renay**, le **05/01/2019** à **17:39**

Bonjour j'ai fait un dossier de surendettement pour mes dettes dont une dette de loyer d'un montant de 1.880 euros mon bailleur conteste la mesure imposé et me fait comparaître en audience le 8 février 2019 devant le tribunal d'instance de villejuif qu'est ce que je risque ? je suis très inquiète et angoissé merci beaucoup pour l'attention que vous porterez à mon égard et à ma question

Par **youris**, le **05/01/2019** à **17:56**

bonjour,

le créancier a le droit de contester les décisions de la commission de surendettement.

comme vous n'indiquez la mesure décidée par la commission, impossible de savoir ce que vous risquez.

sans doute que votre bailleur n'a pas envie de perdre 1800 € de loyers.

salutations